

Inf' Auzouville



Fest noz



Organisé par l'Association du Four à Pain ce fest noz d'enfer restera dans les mémoires. Ce n'est pas souvent par chez nous que l'on danse encore à 3 h du matin! Il faut dire que les participants : TRIO BHS, DANSERIEN PARIZ, KANERIEN AR ZUL et LÂCHER D'SONNEURS, ne sont pas étrangers à ce vent de folie qui a soufflé sur la salle polyvalente



Délibérations du conseil municipal

Conseils des 9 février et 4 avril 2012

Approbation du compte administratif 2011

Le compte administratif retraçant les dépenses et les recettes de l'exercice 2011 est arrêté comme suit :

La section de fonctionnement :

En recettes à 503 284.91 € (compte tenu du résultat 2010 de 76 335.00 €)

En dépenses à 360 593.91 €

D'où un excédent de fonctionnement de 142 691.00 €

La section d'investissement

En recettes à 169 232.68 €

En dépenses à 211 276.82 € (compte tenu du résultat 2010 de 57693.53 €)

D'où un déficit d'investissement de - 42 0444.14 €

Vote du budget primitif 2012

Le budget primitif de l'exercice 2012, qui s'établit comme suit :

Recettes fonctionnement 477 535.00 €

Dépenses fonctionnement 477 535.00 €

Recettes d'Investissement (hors restes à réaliser) 188 194.00 €

Dépenses d'Investissement (hors restes à réaliser) 188 194.00 €

Subvention aux associations		Contribution aux organismes de regroupement	
Animation village	5700,00 €	ADMR	400,00 €
GIC divers	50,00 €	SIVOS	60520,00 €
FNACA	110,00 €	CES de Darnétal	4555,00 €
Coopérative scolaire	600,00 €	Mission locale/ Relais 16/25	740,00 €
Association sportive	770,00 €	AIPA	300,00 €
Club des Bons Amis	400,00 €	Fonds Solidarité Energie, Eau	641,00 €
Association Four à Pain	400,00 €		
Amicale des pompiers	100,00 €		
Farandole	2905,00 €		

CCAS (Centre Communal d'Action Social) 5500,00 €

Taux des impôts communaux exercice 2012 :

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux des impôts communaux de 2011

	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	16.05	83 621.00 €
Foncier bâti	17.43	47 218.00 €
Foncier non bâti	36.05	12 726.00 €
Cotisation Foncière des entreprises	14.69	3 937.00 €

CAUE, convention de partenariat, école primaire :

Le CAUE a été sollicité pour nous accompagner et établir un pré-programme d'intervention pour un projet de rénovation et/ou d'extension des locaux de l'école primaire, le CAUE sollicite une subvention forfaitaire de 1000 € pour ce travail.

Fermeture d'une classe :

Au regard de l'évolution des effectifs dans le regroupement scolaire, l'académie de Rouen a décidé de fermer une classe à la rentrée scolaire 2012.

Le Conseil Municipal, à la majorité, prend acte de cette décision mais la désapprouve.



Travaux 2012

Salle polyvalente, chauffage

En attendant une réflexion globale sur la rénovation de la salle polyvalente une amélioration sera apportée au chauffage pour un montant de 1184.04 € TTC

Eglise, réfection de la toiture :

Les travaux de réfection de l'ensemble de la toiture de l'église (hors clocher) sont estimés à 93 300 € TTC. Le Conseil municipal estime que ces travaux n'ont pas un caractère d'urgence, que dans un premier temps il est préférable de recenser les travaux à effectuer sur l'ensemble des biens immobiliers de la commune, puis d'établir un échancier des priorités.

Voirie

Rue du Vaussier, Rue du Petit Bois :

Pour remédier au ruissellement des eaux pluviales de la chaussée communale sur les propriétés riveraines, des travaux de voirie doivent être réalisés rue du Vaussier et rue du Petit Bois. Estimation des travaux est de 8 999.90 € TTC.

Impasse du Dimage :

Pour remédier au ruissellement des eaux pluviales de la chaussée communale sur les propriétés riveraines, des travaux de voirie doivent être réalisés au Dimage. Le devis s'élève à la somme de 11 192.17 € TTC.

Chemin piétonnier, transit entre l'arrêt bus et l'abri bus :

Pour des questions de sécurité, le Département a déplacé l'emplacement de l'arrêt de car. Désormais, l'abri bus est situé à 21 mètres de l'arrêt officiel et un chemin piétonnier doit être réalisé afin de faciliter et de sécuriser le passage des usagers. Les travaux sont estimés à 3 714.78 € TTC.



Réserve communale :

Afin de rationaliser le rangement du matériel communal, il devient nécessaire d'agrandir la réserve située à l'arrière de la salle polyvalente.

Le cabinet d'étude CMA a présenté un plan et un devis estimatif de travaux de 77 748.00 € HT

Des subventions seront sollicités auprès du Président du Conseil Général et de M. Le Préfet.

28^{ième} tranche d'éclairage public

Le syndicat intercommunal d'électrification rurale (SIER) propose des travaux d'amélioration remplacement des boules fluo et des horloges. Ces travaux sont subventionnés pour cette année dans le cadre de la Maîtrise de la Demande de l'Energie. Le devis de travaux présenté par le SDE 76 s'élève à 13 438.40 € TTC.

Jeux pour la cour de l'école :

A la demande des enseignants des jeux sécurisés seront mis en place dans la cour de l'école pour un montant estimé de 6000.00 €

Entretien des Espaces verts

Le conseil municipal décide, de reconduire l'intervention de l'entreprise Mille pour l'entretien des espaces verts. Le contrat d'entretien, après réévaluation, s'élève à 4 401.28 € TTC pour l'année 2012.

Elagage des tilleuls, cour de la mairie :

Les tilleuls de la cour de la mairie doivent être élagués, l'entreprise Bertrand LEPICARD a présenté un devis de 2 572.60 € TTC

Questions diverses :

Une nouvelle réclamation sera faite auprès des services de France Télécom pour qu'ils interviennent sur les lignes téléphoniques. En effet, de nombreux abonnés rencontrent des difficultés de connexion avec leurs nouveaux équipements.



MAIRIE D'AUZOUVILLE SUR RY
76116

France Telecom
Direction régionale Haute Normandie
95 Avenue de Bretagne

76035 Rouen Cédex

Objet : Réseau France Télécom
A l'intention de M. Depreux

Monsieur Le Directeur,

Nous souhaitons vous signaler que nous sommes souvent interrogés par nos administrés sur les dysfonctionnements du réseau France Télécom.

Nous vous avons déjà informé sur cette question récurrente depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal et moi-même n'avons pas de réponse à apporter aux usagers mais il nous paraît important d'être informés le plus exactement possible. Ces dysfonctionnements sont plus particulièrement constatés sur le Hameau du Thil (bout de réseau).

L'évolution des techniques et des équipements engendrent de nouveaux besoins pour les usagers d'où les questions suivantes :

- Vos structures sont elles encore compatibles ?
- La qualité des lignes peut elle répondre aux nouvelles attentes ?
- Des modifications sur les lignes sont elles envisagées et planifiées ?

Nous attendons, M. Le Directeur, des réponses à nos interrogations, accompagnées éventuellement d'un échéancier.

Dans l'attente de vous lire, et restant à votre disposition, veuillez agréer, M. Le Directeur, mes sincères salutations.

Le Maire
William PILLON

84 Chemin de la Côte
76116 Auzouville sur Ry
Tél : 02 35 23 40 67
Fax : 02 35 02 01 09
E-Mail : mairie-sr.auzouville.sur.ry@wanadoo.fr

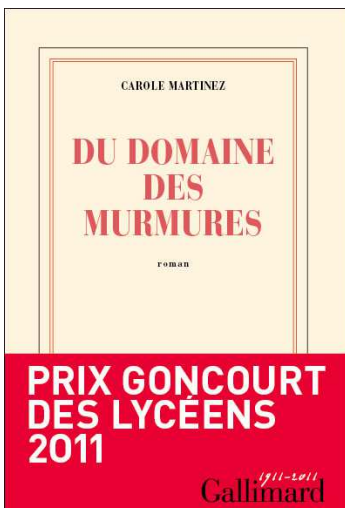
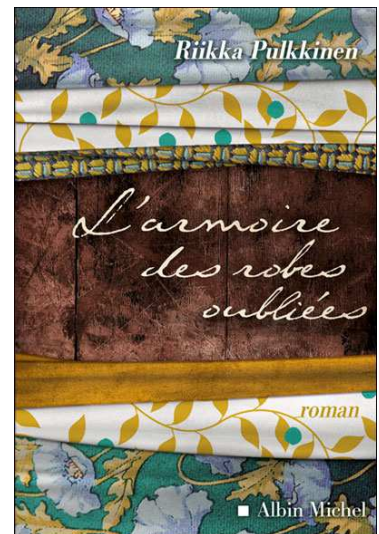
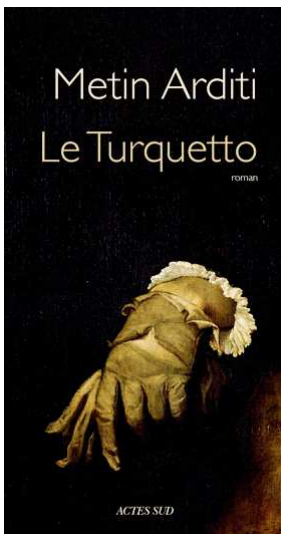
Mardi Gras



Comme chaque année, le petit train a parcouru les rues du village en quête de friandise et crêpes pour une bande d'enfants déguisés. La dégustation a eu lieu au restaurant scolaire.



Les nouveautés de la bibliothèque



Le Turquetto de Metin ARDITI

L'armoire des robes oubliées de Riikka PULKKI-NEN

Un jour, je serai Roi de Jean-Michel RIOU

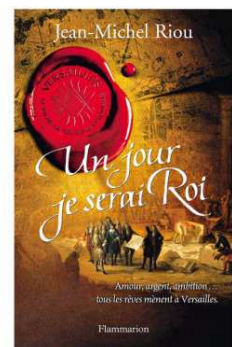
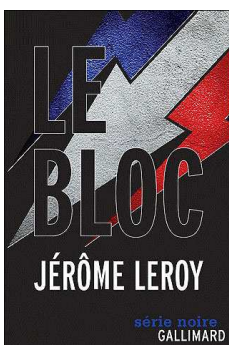
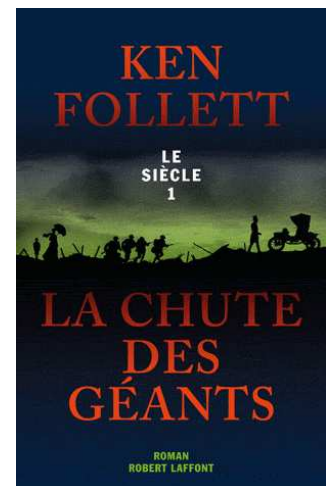
Du domaine des murmures de Carole MARTINEZ

Le bloc de Jérôme LEROY

La Chute des géants de Ken FOLLETT

Claustria de Régis JAUFFRET

Accabadora de Michela MURGIA



Quelques petits rappels pour mieux vivre ensemble

Identification des boîtes aux lettres

En marquant votre nom sur votre boîte aux lettres vous faciliterez la tâche du facteur, des livreurs et des personnes chargées de la distribution des informations locales

L'identification de la boîte aux lettres

Ce qui est obligatoire

- La boîte aux lettres doit comporter un porte-étiquette sur lequel le nom ou les noms sont inscrits et permettent d'identifier sans erreur le destinataire du courrier.

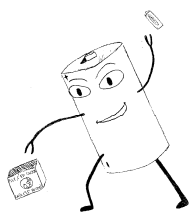
Pour une meilleure lisibilité, le nom sera écrit en caractères d'imprimerie et en majuscules. Les caractères ont une hauteur de 10 mm environ et sont de préférence noirs sur fond clair.

Extrait de L'a b c de la boîte aux lettres – Habitat horizontal et les lotissements édité par La Poste



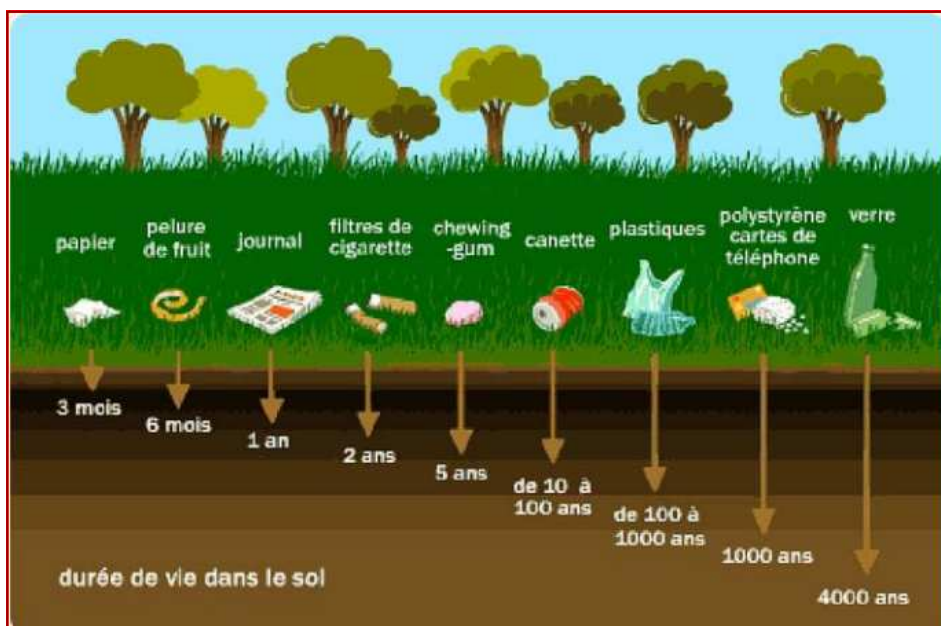
Les containers poubelles

Sortis le jeudi, veille du ramassage, ils sont remis à l'intérieur des propriétés dès que possible pour éviter de les voir emportés par le vent.



Piles usagées

Pour vos piles usagées un container est à votre disposition à la Mairie



Ne confondons pas nos rues avec une décharge

Lors de vos promenades dans les rues de notre village et d'ailleurs, vous aurez tout loisir de contempler les divers méfaits de nos incivilités: papiers, filtres de cigarettes, canettes, plastiques divers et variés, verres.....

N'avons-nous pas d'autres messages à laisser aux générations futures?



Auzouville sur Ry, rue Vaussier, 15 avril 2012

Feux d'herbe et déchets verts

La réglementation concernant les feux de jardin :

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental qui dispose (art. 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers et verts est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement.

Sont considérés comme déchets verts les branches, les herbes résultant de la tonte de gazon qui doivent être collectées en déchetterie puis compostées.



Jardinage et bricolage, sachons respecter la tranquillité du voisinage

Nuisance sonore (Article 7 – Textes Réglementaires de la Seine-Maritime)

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique etc..., **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

♣ **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h**

♣ **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

♣ **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**



Nos amis les bêtes

Bruits (Article 6 – Textes Réglementaires de la Seine-Maritime)

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Divagation (Article 99.66 – Règlement Sanitaire Départemental de la Seine-Maritime)

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les parties communes et espaces extérieurs des immeubles, dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins et autres lieux publics, notamment, dans les halles et marchés.

Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet.



Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse. Les chiens de toutes tailles réputés mordants ou agressifs doivent être muselés, même tenus en laisse. Si le département est atteint par le front de la rage, tous les chiens sans exception devront être muselés.

Agenda

Mardi 8 mai :	Commémoration de la libération	(Anciens combattants)
Samedi 2 juin	Fête communautaire	(Communauté de Communes)
Vendredi 22 juin	Marché Festif	(Association du four à pain)
Dimanche 24 juin :	Fête de la musique	(Animation village)
Dimanche 12 août :	Foire à tout	(Animation village+bénévoles)
Mercredi 15 août :	Fête patronale	(Associations, municipalité+bénévoles)
Samedi 15 septembre :	Repas	(Animation Village)
29 et 30 septembre :	Exposition de peinture	(Animation village)
Dimanche 4 novembre :	Spectacle des Bons Amis	(Club des Bons Amis)
Lundi 11 novembre :	Commémoration de l'Armistice	(Anciens Combattants)
Samedi 17 novembre :	Repas des Aînés	(Club des Bons Amis)
Samedi 15 décembre :	Noël des Enfants	(Animation village, municipalité+bénévoles)

Etat Civil

Naissances :

Cléopée VERDIER	le 31 décembre 2011
Cécile FOURNIER	le 04 janvier 2012
Eloane PHILIPPAUX	le 04 janvier 2012
Tom ENGRAND	le 08 janvier 2012
Louise BONAY	le 09 janvier 2012
Tom ALEXANDRE	le 13 février 2012
Tom LANGLOIS	le 16 février 2012
Gino GAMBU	le 30 mars 2012

Décès :

Isabelle FOUET née COUSIN	le 18 février 2012
Josiane GIFFARD née FERRE	le 20 avril 2012

1^{er} Marché festif le 22 juin 2012 à partir de 18 heures.

Le principe :

Des producteurs locaux viennent vous proposer leurs produits :

- déjà cuisinés par leurs soins; du prêt à consommer,
- à cuire sur place sur des barbecues et un grilloir mis gratuitement à votre disposition.

A cette occasion, le Four à pain sera en fonction et vous pourrez acheter du pain cuit au feu de bois.

Vous achetez ce que vous désirez manger et vous le dégustez sur place (sous chapiteau si besoin), sur de grandes tables conviviales, sur la musique du groupe « Mélodies Rétro ».

Bonne ambiance assurée.

L'Association du « Four à Pain »

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : Alpha-Copy 32 rue St Eloi 76000 ROUEN

Distribution : Les agents communaux, les élus.